



juin 2014

A

Madame ou Monsieur le Directeur  
de l'établissement

Madame, Monsieur le Directeur,

Les Elections Professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière vont se dérouler le **JEUDI 4 DECEMBRE 2014**, autant en ce qui concerne le scrutin du Comité Technique d'Etablissement que pour les scrutins concernant les CAPL et les CAPD.

Il y a eu une évolution législative et réglementaire en 2011 confirmée en 2014 pour les établissements de moins de 50 agents. Cette évolution concerne l'Election au Comité Technique d'Etablissement. L'Election se fera par un vote sur SIGLE, votre établissement se trouve concerné par ce nouveau mode de scrutin.

Nous vous officialisons, par la présente, le fait que l'organisation syndicale FORCE OUVRIERE s'inscrit, pour votre établissement, dans ce mode de scrutin.

Nous sommes à votre disposition pour participer à toute réunion que vous allez programmer dans le cadre du protocole pré-électoral, notre organisation syndicale sera représentée au cours de ce processus, soit par un délégué titulaire, soit par un délégué suppléant, que le groupement départemental des Services de Santé Force Ouvrière du département désignera.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur le Directeur, de nos meilleures salutations.

Secrétaire du GD Santé

Signature

**PJ** : Nous vous joignons le sigle FO que vous utiliserez pour les Elections CTE.